



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement secondaire

Question écrite n° 39660

Texte de la question

M Charles Miossec attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes posés par la fixation d'une dotation globale horaire pour les établissements privés d'enseignement secondaire. L'attribution par les services académiques, dès le mois d'avril, à partir de prévisions exigées dès la fin décembre et corrigées en partie en février-mars, d'une DGH et la détermination dès ce moment du nombre de classes auquel un établissement peut prétendre, obligent les dirigeants de ces établissements à refuser toutes demandes ultérieures d'inscription et à limiter leurs projets d'ouverture de sections nouvelles. En effet, la trop grande rigidité de cette procédure qui, en raison de sa complexité, ne tient pas compte généralement des besoins de l'établissement, ne permet pas l'obtention de crédits complémentaires d'heures, même en cas d'augmentation sensible d'effectifs. C'est pourquoi il lui demande son point de vue sur cette procédure et les aménagements susceptibles d'y être apportés.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39660

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1815